

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal

Enregistré à la Préfecture

11 JUL. 2022

DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 05 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 JUIN 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI.

Excusés représentés:

Mme HALIPRÉ (pouvoir à M. MORIN), Mme HUMMLER-REAUD (pouvoir à Mme BERNARD), Mme JOLY (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE POIX (pouvoir à M. RUFFAT), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), Mme HAMZA (pouvoir à Mme GENOVESI), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 121 - Approbation des tarifs fixés par le Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux pour la saison 2022/2023.

Le Maire rappelle que la tarification 2022 / 2023 de la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux (SEM-TAM) doit être approuvée par le Conseil municipal conformément à l'article 15-1 du contrat portant délégation de service public relative à l'exploitation et la gestion du Théâtre André Malraux et des cinémas Ariel.

Il précise que les tarifs des spectacles s'établissent selon des fourchettes de prix.

Ces tarifs, inchangés par rapport à la saison 2021/2022, ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la SEM TAM du 10 juin 2022.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou via <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa notification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 27 juin 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 28 juin 2022 ;

FIXE les tarifs comme suit :

CINEMAS ARIEL Centre-Ville et Hauts de Rueil

	<u>2021/2022</u>	<u>2022/2023</u>
Plein tarif	7,50 €	7,50 €
Tarif réduit	6,50 €	6,50 €
<i>Tous les jours (sauf les samedis, dimanches jusqu'à 19 heures et les jours fériés) pour les scolaires, étudiants de - 26 ans, familles nombreuses, + de 60 ans et demandeurs d'emploi</i>		
<i>Pour tous les jeudis</i>		
Jeunes - de 14 ans	4,00 €	4,00 €
Abonnement 10 entrées, valable un an <i>Pour une à deux personnes</i>	60,00 €	60,00 €
Abonnement 5 entrées <i>Pour les jeunes de - de 25 ans</i>	26,00 €	26,00 €
Tarif groupe scolaire collèges et lycées <i>(+ de 14 ans)</i>	5,00 €	5,00 €
Centres de loisirs et écoles primaires de Rueil-Malmaison	3,50 €	3,50 €
Samedis et dimanches à 11h00	5,00 €	5,00 €

SPECTACLES

2022/2023

Cartes d'adhérents :

Adhésion 3 spectacles découverte minimum	30,00 €
Adhésion 5 spectacles découverte minimum	20,00 €
Adhésion 8 spectacles découverte minimum	offerte
Adhésion - de 26 ans ou demandeur d'emploi	10,00 €

Théâtre, Danse, Musique, Humour

Plein tarif	27.00 € à 45.00 €
Tarif adhérent	22.00 € à 42.00 €

Variétés

Tarif plein	35.00 € à 45.00 €
Tarif adhérent	30.00 € à 40.00 €
Julien Clerc	47.00 €

Cabaret jazz

Plein tarif	22.00 €
Tarif adhérent	18.00 €
<u>Tarif scolaire</u>	9.00 € à 15.00 €
<u>Tarif jeune – 16 ans</u>	15.00 € à 25.00 €

LOCATIONS DE SALLES

SALLES DE SPECTACLE DU THEATRE ANDRE MALRAUX

Mise à disposition de la salle sur la base de 2 services de 4 heures comprenant 3 régisseurs techniques

	<u>2021/2022</u>	<u>2022/2023</u>
Etablissements scolaires de la Ville	1 100 € HT	1 100 € HT
Associations rueilloises	2 150 € HT	2 150 € HT
Associations rueilloises, service de 4 heures pour répétition	1 150 € HT	1 150 € HT
Associations hors Rueil-Malmaison	3 350 € HT	3 350 € HT
Associations hors Rueil-Malmaison, service de 4 heures pour répétition	1 630 € HT	1 630 € HT
Sociétés et organisateurs d'événements, minimum journalier	4 400 € HT	4 400 € HT

SALLE CABARET ARIEL

	<u>2021/2022</u>	<u>2022/2023</u>
Forfait 8 heures sans technicien, associations rueilloises	240 € HT	240 € HT
Forfait 8 heures sans technicien, autres	300 € HT	300 € HT
1 service technicien de 4 heures	110 € HT	110 € HT

ARIEL HAUTS DE RUEIL

	<u>2021/2022</u>	<u>2022/2023</u>
1 service de 4 h avec un technicien	500 € HT	500 € HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

Monsieur PATRICK OLLIER, Monsieur DENIS GABRIEL, Madame Valérie CORDON, Monsieur PHILIPPE TROTIN, Madame RITA DEMBLON-POLLET, Monsieur Xabi ELIZAGOYEN, Monsieur Boris NABEDRYK, Monsieur Ahmed TABIT. ne prennent pas part au vote.

 **Patrick OLLIER**
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le **11 JUL. 2022**